REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE
Villeneuve Loubet

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Mercredi 4 Octobre 2023 à 16h00

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 07 novembre 2023

Publié sur le site Internet de la Commune www.villeneuveloubet.fr et mis à la disposition du public en Mairie le 10 NOV 2023

L'an deux mil vingt-trois et le **4 octobre**, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 28 septembre 2023, s'est réuni au Pôle Culturel Auguste Escoffier sis au 30 Allée Simone Veil, sous la présidence de Monsieur Lionnel LUCA, Maire de Villeneuve Loubet.

Présents :

M. Lionnel LUCA, Mme Marie BENASSAYAG, M. Albert CALAMUSO, M. Christian VIALLE, Mme Valérie PREMOLI, M. Jean-Paul BULGARIDHES *(de la délibération n°2023-105 à la délibération n°2023-111)*, Mme Patricia LAVIGNE, M. Marcel PIACENTINO, Mme Catherine PIEGGI, Mme Sylvie MARCHAND, M. Philippe DELEAN, Mme Rebiha AIT-YALLA, M. Jean-Michel GRANELLE, Mme Elodie SAIAG-HIRSCHI *(de la délibération n°2023-108 à la délibération n°2023-112)*, M. Stéphane FINE, Mme Michèle PERRIN *(de la délibération n°2023-105 à la délibération n°2023-113)*, M. Guy DUBRULLE-PASQUIER, Mme Maud RIBET, Mme Martina L'ECRIVAIN, M. Jean-Jacques BENOIT, Mme Farah-Lina BOUCHOT-OUABIR, M. Philippe LACOSTE, Mme Crescence LEBRUN, M. Patrick FISCHER, Mme Viviane DAUDIGNY, M. Jean-Pierre VINCENDET.

Représentés / pouvoirs :

Mme Thérèse DARTOIS à M. Lionnel LUCA, M. Charles LUCA à M. Albert CALAMUSO, Mme Nathalie NISI à Mme Patricia LAVIGNE, M. Jean-Paul BULGARIDHES à M. Philippe DELEAN *(de la délibération n°2023-112 à la délibération n°2023-122)*, M. Serge JOVER à Mme Marie BENASSAYAG, Mme Elodie SAIAG-HIRSCHI à Mme Catherine PIEGGI *(de la délibération n°2023-105 à la délibération n°2023-107 et de la délibération n°2023-113 à la délibération n°2023-122)*, Mme Michèle PERRIN à Mme Sylvie MARCHAND *(de la délibération n°2023-114 à la délibération n°2023-122)*, M. Bruno FINO à M. Christian VIALLE, M. Romain ROCHE à M. Marcel PIACENTINO, Mme Laetitia VALERI-PROISY à Mme Valérie PREMOLI.

Secrétaire de séance : Mme Farah-Lina BOUCHOT OUABIR

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement siéger.

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du procès-verbal du 28 juin 2023
Rapporteur : Monsieur Lionnel LUCA

2 - Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2023
Rapporteur : Monsieur Lionnel LUCA

3 - Relevé des décisions municipales prises en vertu des pouvoirs délégués par le Conseil Municipal
Rapporteur : Monsieur Lionnel LUCA

4 – Information – Solidarité avec le Peuple Marocain
Rapporteur : Madame Farah-Lina BOUCHOT-OUABIR

5 – Informations – Bilan de la saison estivale et rentrée scolaire 2023
Rapporteurs : Madame Patricia LAVIGNE
Monsieur Charles LUCA
Madame Nathalie NISI

Sports

6 – Information – Club Villeneuve Loubet Football
Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BULGARDHES

7 – Convention de Partenariat entre la Commune de Villeneuve Loubet et l'Association « Centre Régional Médico-Sportif d'Antibes »
Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BULGARDHES

Instruction Publique et Famille

8 – Convention tripartite relative à l'intégration d'une unité d'enseignement externalisée à l'école élémentaire Antony Fabre
Rapporteur : Madame Nathalie NISI

9 – Présentation de la charte des collaborations des agents territoriaux des écoles maternelles et des enseignants
Rapporteur : Madame Nathalie NISI

10 – Convention relative aux frais de restauration des élèves domiciliés hors commune accueillis dans les restaurants scolaires de Valbonne Sophia Antipolis
Rapporteur : Madame Nathalie NISI

11– Tarifs 2022/2023 des dérogations scolaires hors commune
Rapporteur : Madame Nathalie NISI

Petite Enfance

12 – Procédure de délégation de service public – Concession portant la réalisation et l'exploitation d'un établissement multi-accueil de la Petite Enfance - Attribution
Rapporteur : Madame Valérie PREMOLI

Aménagement du Territoire

13 – Classement dans le domaine public de la rue Guy Monferran et du Boulevard du Général de Gaulle
Rapporteur : Monsieur Marcel PIACENTINO

Commande Publique

14 – Attribution Appel d'Offres Ouvert – Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés
Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

15 – Souscription de prestation de services d'assurances – Lot n° 1 Assurance dommages aux biens – Avenant n° 1
Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

Finances

16 – Contrat de mécénat entre la Ville de Villeneuve Loubet et la Société Sud Est Assainissement (Véolia) dans le cadre de la 6ème édition du Village des Sciences de Villeneuve Loubet
Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

17 –Convention pour l'appel à projet « Green Deal – 2ème édition » relative au versement d'une subvention pour la réalisation du projet d'autoconsommation photovoltaïque pour le centre technique municipal, le groupe scolaire des Plans et le stade Claude Mauroy
Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

18 – Convention de répartition d'usages et de charges pour le Pôle Culturel Auguste Escoffier
Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

19 – Admission en non-valeur – Budget Principal
Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

20 – Décision Modificative n° 3 – Exercice n° 2023 – Budget Principal
Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

Questions diverses

Monsieur le Maire salue l'assemblée et les internautes et demande à Madame Farah Lina BOUCHOT OUABIR, secrétaire de séance, de procéder à l'appel.

Le quorum étant constaté, la séance commence par l'examen du point n°4.

4- Information – Solidarité avec le Peuple Marocain
Rapporteur : Madame Farah-Lina BOUCHOT-OUABIR

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Farah Lina BOUCHOT OUABIR, Conseillère Municipale déléguée à la Francophonie et à la Parentalité, qui a été spécialement touchée par le séisme qui a frappé le Maroc au mois de septembre, étant elle-même d'origine marocaine et sa famille habitant toujours là-bas où elle s'est rendue la semaine dernière.

Monsieur le Maire la remercie pour son action entreprise en lien avec la Croix Rouge envers nos amis marocains.

Madame Farah Lina BOUCHOT OUABIR remercie Monsieur le Maire. Elle évoque ce séisme d'une magnitude de 6,8 qui a touché le Maroc dans la nuit du 8 au 9 septembre, et qui dévasté des villages et des villes avoisinants Marrakech ; plus de 50 000 habitations détruites, 530 écoles, 55 internats et ce lourd bilan d'environ 3 000 morts et 5 500 blessés.

Elle remercie la Croix Rouge et toutes les personnes qui se sont mobilisées pour venir en aide à ce Pays.
Elle indique s'être rendue sur place pour être auprès de sa famille et apporter son aide aux associations présentes, en particulier l'Association pour la Scolarisation des Filles Rurales qui a œuvré pour accueillir les petites filles des villages avoisinants qui n'ont plus d'écoles.

Ainsi, les cours ont pu reprendre une semaine après ce séisme. La vie quotidienne reprend petit à petit mais beaucoup de villages devront être rasés.

Monsieur le Maire fait part du déplacement au Maroc de M. Patrick VILLARDRY avec ses chiens. Il doit y retourner le 17 octobre prochain et espère avoir encore des financements pour acheter des braseros car il va commencer à faire froid dans les classes.

Madame Farah Lina BOUCHOT OUABIR précise qu'elle est également en contact avec la Maison du Maroc sur Nice.

Monsieur le Maire demande à Madame Farah Lina BOUCHOT OUABIR de nous tenir informés de la suite ; la reconstruction nécessaire va être longue et nous aurons peut-être l'occasion à ce moment-là de concrétiser des actions sous forme de partenariat, Madame Farah Lina BOUCHOT OUABIR étant également déléguée à la parentalité.

ORDRE DU JOUR

1 – (DEL2023-105) Approbation du procès-verbal du 28 juin 2023
Rapporteur : Monsieur Lionnel LUCA

Comme aucune observation n'est prononcée par les élus, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil Municipal du 28 juin 2023 au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à **L'UNANIMITE** des membres présents et représentés **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2023.

2 – (DEL2023-106) Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2023
Rapporteur : Monsieur Lionnel LUCA

Aucune observation n'étant prononcée par les élus, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil Municipal du 10 juillet 2023 au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à **L'UNANIMITE** des membres présents et représentés **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2023.

3 – (DEL2023-107) Relevé des décisions municipales prises en vertu des pouvoirs délégués par le Conseil Municipal
Rapporteur : Monsieur Lionnel LUCA

LE CONSEIL MUNICIPAL **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions du Maire.

Monsieur le Maire fait part du décès d'un ancien collègue Monsieur Jean-Louis CHASTAN, élu dans notre Commune pendant près de 20 ans, de 1995 à 2014. Monsieur CHASTAN a été adjoint au Maire pour les quartiers du bord de mer avec Monsieur le Maire, ensuite il a fait deux mandats avec Monsieur Richard CAMOU et, en particulier le dernier mandat sur l'action sociale, Vice-Président du CCAS où il a eu l'occasion de travailler pour les plus démunis, vocation qu'il a toujours considérée dans son existence puisqu'il a eu l'occasion d'être actif aux côtés du Secours Catholique il y a quelques années.

Monsieur CHASTAN a été engagé toute sa vie, d'abord pour sa terre puisqu'il était né en Algérie et pour son Pays où il a servi comme fusiller marin pendant 3 ans partant avant l'âge de 20 ans. Il a ainsi fait le tour du monde avant de s'installer au Sénégal, à Dakar où il a été commercial dans une entreprise, et en France en 1974, à Villeneuve Loubet où il s'est marié avec Colette en 1975 et a fondé une famille.
Il a été ici, commerçant de Nice à Salon de Provence.

Il a été engagé dans la Paroisse, ainsi que comme militant politique répondant toujours présent aux réunions et sur le terrain. Engagé également dans les associations de la Commune (Office du Tourisme, Comité des Fêtes, Amicale des Anciens Combattants, Souvenir Français, ...), engagé humaniste avec le Lions Club où il a été pendant 32 ans membre et Président un moment, avant d'être élu municipal à son tour, ce qui fut sa grande fierté.

Monsieur Jean-Louis CHASTAN était un homme bon et gentil et Monsieur le Maire souhaitait lui rendre cet hommage mérité ainsi qu'à toute sa famille.

Une minute de silence est faite à sa mémoire.

Avant d'évoquer le bilan de l'été, Monsieur le Maire ajoute que Monsieur Jean-Louis CHASTAN était à l'origine, avec son frère, des châteaux de galets qui sont devenus une institution à Villeneuve Loubet puisque le championnat des châteaux de galets est de renommée mondiale.

5 - Informations – Bilan de la saison estivale et rentrée scolaire 2023
Rapporteurs : Madame Patricia LAVIGNE
Monsieur Lionnel LUCA

Le film présentant un tour d'horizon de l'été réalisé par le service Information Municipale est projeté.

Monsieur le Maire remercie toute l'équipe du service Information Municipale pour ce film ainsi que pour la très belle campagne touristique faite en ce début d'été.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Albert CALAMUSO, pour évoquer cet évènement exceptionnel que nous avons connu cet été puisque c'est la première fois que des tortues marines viennent pondre dans les Alpes-Maritimes et qui plus est Villeneuve Loubet.

Monsieur Albert CALAMUSO indique ne pas vouloir refaire toute la genèse de cette aventure extraordinaire qui a été largement relayée dans la presse et sur les réseaux sociaux, mais il voudrait remercier tous ceux qui se sont mobilisés pour que ces 72 tortillons puissent rejoindre la mer dans les meilleures conditions, la réserve civile communale de Villeneuve Loubet, le groupe animalier du SDIS, les agents des parcs départementaux, le Centre de soins des tortues marines de Méditerranée, ainsi que tous les bénévoles qui se sont associés à cet évènement. Il remercie également celle qui a été l'instigatrice de cette belle aventure, Madame Sidonie CATTEAU de Marineland.

Monsieur le Maire s'associe à ces remerciements pour la circonstance.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Patricia LAVIGNE et à Madame Patricia BREGERE pour évoquer l'été sur le plan touristique.

Madame Patricia LAVIGNE indique que l'été a été chargé, il y a eu beaucoup de visites touristiques du Château, de visites aux lanternes, une très bonne fréquentation des pique-niques. Elle remercie toute l'équipe de l'Office du Tourisme pour son efficacité et le travail effectué. Madame LAVIGNE donne la parole à Madame BREGERE, directrice de l'Office du Tourisme, afin d'exposer les chiffres de cette fréquentation.

Madame BREGERE, au nom de Monsieur HEMARD, président de l'Office du Tourisme, du Conseil d'Administration et de toute l'équipe de l'Office du Tourisme, se joint à l'hommage rendu à Monsieur CHASTAN qui a été pendant 19 ans membre du Conseil d'Administration. Elle remercie Romain, un de ses fils, pour son action active au sein de l'association en tant que trésorier.

Concernant cet été 2023, on attendait une saison exceptionnelle avec un début d'année remarquable. Cependant, une météo moins clémente au mois de mai a entraîné une saison correcte et stable.

La fréquentation dans nos bureaux d'accueil est à peu près identique cette année par rapport à 2022, avec une clientèle majoritairement française, provenant en plus grand nombre de Loire-Atlantique, du Nord et du Bas-Rhin.

La clientèle étrangère est revenue plus nombreuse qu'en 2022, comme les Italiens (+ 35 %), les Britanniques (+ 108 %) et les Allemands (+ 66 %). Nous avons 4 campings à Villeneuve Loubet et ceux qui y viennent sont majoritairement des Allemands.

Concernant la fréquentation des hébergements marchands (professionnels hôteliers et de tourisme, chambres d'hôtes) nous avons eu une très bonne saison, particulièrement pour les 4 étoiles qui ont été plus fréquentés que les établissements en milieu de gamme.

Les locations saisonnières ont été plus importantes cette année que l'année passée. L'Office du Tourisme dispose d'un service de classement pour les meublés de tourisme de 1 à 5 étoiles, permettant d'enrichir l'offre de notre Commune, de rassurer le client et d'avoir un taux fixe sur la taxe de séjour.

L'Office du Tourisme accompagne tout l'été les 150 manifestations gratuites et les gros évènements comme les Soirées Gourmandes, Ambiance Renaissance, le Championnat du Monde de châteaux de galets, ...

La Commune est devenue cette année officiellement Site Historique Grimaldi de Monaco ; le Prince Albert II de Monaco et la Municipalité ayant célébré au mois de juin les liens historiques remontant au Moyen-Age entre la Cité de Villeneuve et la famille Grimaldi.

Concernant les visites guidées, celles de Marina sont très appréciées, d'autres visites seront programmées en fonction de la demande.
Les visites « famille à la forteresse » ont également beaucoup de succès ; elles d'adressent aux enfants âgés de 5 à 12 ans qui deviennent pour un instant les chevaliers de la forteresse. Madame Patricia BREGERE indique que les prochaines visites sont prévues pour les vacances de la Toussaint avec une spéciale Halloween le 31 octobre, une visite historique à la forteresse pour les adultes est organisée le 1er novembre prochain, pour un tarif de 8 € par personne (enfant et adulte).

Madame Patricia BREGERE remercie chaleureusement les associations présentes pour les visites à la lanterne (Villeneuve Loubet se danse et François 1er) qui permettent de redécouvrir le village, précisant que ces visites ont fait le plein tout l'été.
La visite du Château de Vaugrenier qui est une nouvelle édition depuis l'hiver dernier a rencontré également beaucoup de succès.

6 pique-niques à thèmes différents ont été organisés, moments particulièrement conviviaux qui rassemblent 250 à 300 personnes.

C'était la fête tout l'été à Villeneuve Loubet, Madame BREGERE remercie Madame LAVIGNE, Adjointe au Tourisme, Monsieur HEMARD Président et tous les membres du Conseil d'Administration. Elle remercie également toute son équipe qui a obtenu la marque nationale « Qualité Tourisme » pour ses prestations.

Monsieur le Maire remercie Madame BREGERE et son équipe d'avoir su diversifier les propositions durant toute la saison estivale pour les villeneuvois et les touristes, en collaboration avec le service des Fêtes, le service Culturel et le Comité des Fêtes. Il souligne également la gratuité de toutes ces manifestations et celles proposées par le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LAVIGNE pour faire un point sur les marchés.

Madame LAVIGNE indique que les marchés nocturnes ont connu une belle saison, avec 45 exposants sur Marina qui ont bien travaillé, et environ 16 stands de qualité sur la Promenade Baie des Anges.

Le marché initié l'année passée derrière l'Espace Tosti sur la Plage du Loup commence à bien fonctionner le mardi soir avec une ambiance festive et musicale.

Le marché de jour sur le bord de mer est plus compliqué par manque de place et il est donc préférable de se concentrer sur ces marchés nocturnes.

Monsieur le Maire précise que tout ceci explique que le petit commerce se porte bien. La Municipalité avait hérité en 2013-2014 du Plan FISAC, mais c'est surtout grâce aussi à toutes les animations diverses que nous mettons en place et ce que nous faisons au Pôle Culturel puisque nous pouvons rejoindre le village en 5 minutes à pied.

Monsieur PIACENTINO ajoute que le Plan FISAC a rempli sa mission d'initier des animations, des équipements etc..., à charge pour le petit commerce ensuite de prendre le relai et de faire perdurer les actions.
Monsieur le Maire ajoute qu'une volonté politique d'actions doit suivre pour faire venir les gens dans une commune.

Monsieur CALAMUSO ajoute qu'au-delà des belles manifestations qui viennent d'être présentées, il a assisté à une rencontre des hôteliers du département au Palais Préfectoral. Ceux-ci sont très sensibles à la sécurité. Dans notre Commune, chaque été, nous avons des renforts de Gendarmerie, la Garde Républicaine à cheval, un déploiement de nos effectifs sur la nuit et l'on s'aperçoit que le bouche à oreille fonctionne bien. Grâce à tout ce qui est mis en œuvre, nous sommes arrivés à résoudre ce problème de sécurité puisque tout s'est bien passé sans aucune difficulté et Monsieur CALAMUSO remercie tous les services de sécurité mobilisés dans ce cadre.

Monsieur le Maire évoque également la sécurité de nos plages qui commence dès le mois de juin jusqu'au dernier week-end de septembre avec la présence des Maîtres-Nageurs Sauveteurs. A ce titre, Monsieur le Maire salue et remercie le Capitaine DELIN et toute son équipe, précisant que nous n'avons eu aucune victime cette année sur nos plages.

Par ailleurs, la brigade nautique littorale intervient, en plus de la Police Municipale, de 11h à 20h sur les bords et en arrière des plages et sur toutes les incivilités constatées. Cette présence renforcée assure une quiétude sur nos plages.

Les effectifs ont également été renforcés la nuit, notre Commune étant en effet la seule dans le secteur entre Cagnes sur Mer et Antibes à avoir une brigade de nuit qui intervient en renfort de la Gendarmerie et de la Police Nationale. Monsieur le Maire remercie à cet effet toute l'équipe de la Police Municipale sous l'autorité de Monsieur Albert CALAMUSO.

Rentrée

Le Centre Technique Municipal a préparé la rentrée scolaire dans les bâtiments pour 1,5 M€ de dépenses. Les grands projets étaient l'extension du restaurant scolaire et la rénovation énergétique totale du Groupe Scolaire Antony Fabre représentant un peu plus d'1 M€, avec le remplacement de toutes les menuiseries, plomberie, isolation et peinture.

L'extension du restaurant scolaire Saint Georges permettant de gagner 30 places pour les enfants représente 235 000 €, Monsieur le Maire ajoutant que les enfants sont la priorité. Ainsi, aujourd'hui, ils peuvent manger sans précipitation, des menus de bonne qualité, équilibrés et préparés par nos agents sous l'autorité d'un chef de cuisine et d'une diététicienne. C'est un véritable défi au quotidien et ces métiers méritent d'être salués.

Pour donner des chiffres de cette rentrée scolaire, nous avons officiellement dans notre Commune cette année 1 499 élèves, nous en avions 1 495 l'année passée. On peut donc constater l'effondrement démographique de la France. En effet, avec le nombre de résidents que nous avons, nous devrions ouvrir plus de classes que cela. Aujourd'hui nous sommes à 16 500 habitants.

Concernant la répartition, nous avons moins d'enfants à l'école maternelle Antony FABRE étant donné que nous avions modifié la carte scolaire il y a 2 ans ; la maternelle de Vaugrenier est stable ; un peu plus d'enfants à la maternelle St Georges et beaucoup plus à la maternelle des Plans.

Monsieur le Maire rappelle que lorsque l'enfant est dans un groupe scolaire, il y est pour toute la scolarité, c'est pour cela que l'on modère les dérogations scolaires.

L'effectif est moins important dans les maternelles cette année que l'année dernière (- 7), mais plus important dans les élémentaires (+ 11). On retrouve le plus grand nombre d'enfants à l'école élémentaire Antony Fabre avec près de 300 élèves, l'école des Maurettes reste stable avec 3 classes en réserve, l'école des Plans est stable également ainsi que l'école St Georges.

Nous travaillons toujours pour une école maternelle sur le secteur de Vaugrenier afin que les parents du quartier n'aient pas à se déplacer sur l'école Antony Fabre. Il faut acquérir le terrain pour réaliser l'équipement, les choses sont en bonne voie.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Valérie PREMOLI pour évoquer la rentrée de la Petite Enfance.

Madame Premoli indique que 128 enfants ont été accueillis lors de cette rentrée : 56 à la crèche multi-accueil collective et familiale des Ferrayonnes, 51 à la crèche des Rives et 21 à la crèche Ville Entreprise Topaze.

Depuis le 28 août 2023, les enfants des crèches des Rives et des Ferrayonnes bénéficient des repas confectionnés par la cuisine centrale Antony FABRE avec des menus faits maison, élaborés par la diététicienne et le Chef cuisinier. Ce fut un gros travail de transversalité tout l'été avec le service Instruction Publique et Famille et le service Petite Enfance et les agents ont pu exprimer leur satisfaction lors du Comité Social Territorial du 28 septembre dernier.

Pour ce faire, du matériel adapté pour la Petite Enfance a dû être acheté pour la cuisine centrale pour un coût de 19 200 € et les agents ont été formés les 27 et 28 août sur le Plan de Maîtrise Sanitaire et Sécurité Alimentaire pour un coût de 1 600 €.

Monsieur le Maire se réjouit qu'on se soit donné les moyens pour que les plus petits mangent mieux et plus sainement.

Cela représente pour nos agents une exigence supplémentaire, un investissement qu'ils assument avec enthousiasme.

Bilan estival du Centre de loisirs

Monsieur le Maire rappelle l'exigence due par l'encadrement et les animateurs pour veiller au bien-être et à la sécurité des enfants. De nombreuses activités ont été proposées comme le mini camp aux Plans, un jeu sur le thème médiéval, sur les économies d'eau dans la continuité du programme Watty proposé dans les structures scolaires ou encore une colonie à Saint Auban pour un montant de 300€ la semaine.

Ainsi au mois de juillet, 300 enfants en moyenne ont été accueillis chaque jour pour 58 animateurs dont 32 diplômés sur les écoles des Plans et des Maurettes. Monsieur le Maire précise que certaines communes ne peuvent accueillir autant d'enfants face à la pénurie d'encadrement lors du recrutement.
Au mois d'août, 177 enfants en moyenne ont profité du site des Plans pour 30 animateurs dont 17 diplômés.

Certaines animations estivales comme le « Holliday Flash Back » ont permis de faire participer non seulement les ados, mais également leurs parents et les animateurs et développer ainsi « l'esprit de famille » si cher à notre commune à taille humaine. À ce propos, Monsieur le Maire remercie Monsieur Stéphane GAUDEL et toute son équipe.

Monsieur le Maire souligne qu'en raison des travaux au groupe scolaire Antony FABRE, le centre ado (85 au mois de juillet et 40 au mois d'août en moyenne) a été déplacé à la salle Marcel JACQUES puisque les arts martiaux ont été transférés depuis peu au nouveau dojo de la Salle Monique MAURICE. Il souligne et remercie la force d'adaptation du service Jeunesse à ces différents aléas et/ou décisions municipales.

Rentrée du Centre de loisirs, Centre ados et des activités sportive et culturelle

Les inscriptions au Centre de Loisirs pour les mercredis de l'année scolaire comptent actuellement 315 inscrits pour les 3 à 12 ans. Monsieur le Maire remercie Madame Sophie ROSSILLE et le service du Guichet des Familles qui centralise toutes les inscriptions avec notamment les activités des « P'tits musclés » et des « P'tits curieux » proposées gratuitement lors des vacances scolaires de la Toussaint, de février et du printemps. Il remercie également les services des Sports et Culturel pour leur implication. À ce propos, Monsieur le Maire souhaite que les inscriptions se fassent de façon journalière pour permettre au plus grand nombre de profiter de la découverte de nouvelles activités culturelles et de l'Espace Culturel André MALRAUX.

Rentrée du Centre Culturel André MALRAUX (ECAM)

Monsieur le Maire salue Madame Thérèse DARTOIS qui n'a pu se libérer pour ce Conseil Municipal. L'ECAM accueille actuellement une exposition sur les objets estampillés France avec tous les objets du quotidien que vous avez pu utiliser ou côtoyer. Cette exposition a été également éditée en livre et Monsieur le Maire encourage les citoyens à s'y rendre notamment les 14 et 15 octobre.

D'autre part, ce lieu de culture accueille 720 élèves de façon hebdomadaire contre 509 en 2022, soit une augmentation de 50% due certainement en partie à l'ouverture gratuite des « P'tits Curieux ». Monsieur le Maire salue l'équipe enseignante pour l'accueil de ces nouveaux élèves et se réjouit de cette réussite.

Sports

Monsieur Jean-Paul BULGARDHES remercie toutes les personnes ayant fait preuve de sympathie à son égard durant ces derniers temps. Il se veut rassurant sur son état de santé. Il remercie toute l'équipe des Sports.

6 – Information – Club Villeneuve Loubet Football
Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BULGARDHES

Monsieur Jean-Paul BULGARDHES indique que l'ancien club de football a fait place à une nouvelle équipe et à un nouveau club. Il précise que le trésorier actuel est un commissaire aux comptes et que l'équipe exerce déjà son activité au sein de la Commune de la Colle sur Loup. Une réunion s'est déroulée en présence de Monsieur le Maire afin de faire un premier point.

Le club compte plus de 540 inscriptions comprenant l'encadrement et les dirigeants avec 21 équipes de 340 enfants de 1 à 17 ans dont une section de 9 équipes féminines. Ce club propose également une section « baby-foot », résultat du travail d'introduction du sport dans les crèches en collaboration avec Madame Valérie PREMOLI.
Les vétérans restent un soutien pour aider le club notamment lors des tournois et un bilan sera dressé et présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire se réjouit que les inscrits Villeneuvois soient aussi, voir plus nombreux qu'auparavant, mettant ainsi un terme aux différentes polémiques et remercie les nouveaux dirigeants pour leur implication. Il souligne que la section féminine est le point fort du club (soit 150 licenciés), propulsant ainsi la Commune au 3ème rang au niveau du département en termes d'équipes féminines.

Monsieur le Maire salue le travail d'équipe mené par Madame Marie BENASSAYAG, Messieurs Jean-Paul BULGARDHES, Albert CALAMUSO et Mathias PINET.

7 – (DEL2023-108) Convention de Partenariat entre la Commune de Villeneuve Loubet et l'Association « Centre Régional Médico-Sportif d'Antibes »
Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BULGARDHES

Monsieur Jean-Paul BULGARDHES souhaite tout d'abord présenter une synthèse des actions menées au sein de la Maison Sport Santé de la Commune. Il salue à ce propos Madame Catherine PIEGGI, vice-présidente du CCAS et Monsieur Guy DUBRULLE, Président de l'association du Bel Age qui ont grandement contribué à sensibiliser les personnes dites « âgées » souffrant de pathologies particulières à profiter de ces installations.

Pour rappel, la loi de 2016 relative au sport sur ordonnance, suivi en 2019 de l'appel à projet pour la mise en place des maisons sport santé a permis à la Commune de disposer d'une personne en master Activité Physique Adaptée et d'un accompagnement de la Région et du Ministère des Sports.

La Commune a ainsi obtenu une subvention de la région pour le financement de consultations sport santé. Après un trimestre gratuit, les patients peuvent être orientés vers des associations ou des professionnels de santé via la plateforme mise en place. Une animation sur le thème du bien vieillir a été dispensée au PCAE le 03 octobre dernier et une animation, essentiellement destinée aux scolaires, sera présentée à l'occasion de la Fête de la Science.

La convention présentée ce jour a pour objet de mettre en place une collaboration entre la Commune et le Centre Régional Médico-Sportif d'Antibes afin de proposer, à une vingtaine d'administrés, une réponse adaptée à leur pathologie et de favoriser la pratique d'une activité physique régulière, modérée et adaptée à l'état de santé des malades chroniques et sédentaires.

A ce propos, la Ministre des Sports, Madame Amélie OUDEA-CASTERA a annoncé dernièrement toutes les pathologies qui seront dorénavant prises en charge par les organismes sociaux et la Sécurité Sociale. Le sport-santé restera donc une réelle préoccupation bien au-delà des jeux Olympiques de 2024, notamment pour lutter contre l'obésité et la sédentarité.

Monsieur Jean-Paul BULGARDHES soumet la délibération au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat entre la Commune de Villeneuve Loubet et le Centre Régional Médico-Sportif d'Antibes annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer ladite convention avec l'association Centre Régional Médico-Sportif d'Antibes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire (ou son représentant) à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette convention de partenariat et de lui donner tous pouvoirs pour signer l'ensemble des documents nécessaires à son exécution.

D'autre part, Monsieur Jean-Paul BULGARDHES est fier de l'obtention des 3 lauriers par la Commune du label Ville Active et Sportive en 2023 qui vient récompenser le travail de tous, des services municipaux et notamment celui des Sports. Il se réjouit également de la 2ème place obtenue en nombre de participations sur plus de 20 communes lors de la manifestation de la caravane du Sport.

Il remercie Monsieur Stéphane GAUDEL et le service Jeunesse non seulement pour leur engagement, mais également pour l'obtention au festival international du film sportif de Beausoleil de la 1ère place au titre de la séquence « Clip » et qui a pour objet de présenter les différentes disciplines olympiques. Ce film sera diffusé lors de la soirée des sportifs au mois de décembre prochain.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Jean-Paul BULGARDHES d'avoir rappelé l'obtention du label 3 lauriers de la Ville Active et Sportive qui consacre l'engagement du service des Sports et l'accueil permis par les équipements publics de la Commune, notamment la nouvelle salle d'arts martiaux inaugurée dernièrement avec toutes les autorités compétentes qui ont financé l'extension de l'espace Monique MAURICE.

Instruction Publique et Famille

8 – (DEL2023-109) Convention tripartite relative à l'intégration d'une unité d'enseignement externalisée à l'école élémentaire Antony Fabre
Rapporteur : Monsieur Lionnel LUCA

Cette délibération concerne le renouvellement des classes ULIS permettant l'intégration d'au maximum 12 enfants en difficulté dans le milieu scolaire. Ainsi, depuis la rentrée scolaire, quatre enfants de l'Institut Médico Éducatif (IME) Henri WALLON sont accueillis au sein de l'école élémentaire Antony FABRE.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

- **D'APPROUVER** les termes de la convention organisant le partenariat entre l'Institut Henri WALLON – UGECAM, l'Education Nationale et la commune de Villeneuve Loubet pour l'accueil d'une Unité d'Enseignement Externalisée à l'école élémentaire Antony FABRE annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

9 – (DEL2023-110) Présentation de la charte des collaborations des agents territoriaux des écoles maternelles et des enseignants
Rapporteur : Monsieur Lionnel LUCA

Monsieur le Maire félicite le travail effectué par le Service Instruction Publique et Famille pour la mise en œuvre de cette charte, mais également celui des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) dont le travail d'aide aux enseignants n'est pas toujours visible aux yeux des administrés. Pour mémoire, la loi préconise une ATSEM par école. La Commune de Villeneuve Loubet dispose d'une ATSEM par classe. Il rappelle que les ATSEM travaillent également durant la pause méridienne des enseignants et qu'elles doivent donc disposer d'une pause règlementaire avant cette dernière et donc durant le temps scolaire – objet de la charte. Il tient à cœur de Monsieur le Maire de protéger les agents et ce travail a été mené en collaboration avec l'Inspectrice d'Académie et les professeurs. Cette charte sera présentée lors des prochains conseils d'école et d'une information aux familles.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

- **D'APPROUVER** la charte des collaborations des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles et des enseignants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la charte jointe en annexe et tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

10 – (DEL2023-111) Convention relative aux frais de restauration des élèves domiciliés hors commune accueillis dans les restaurants scolaires de Valbonne Sophia Antipolis
Rapporteur : Monsieur Lionnel LUCA

Monsieur le Maire rappelle que les résidents du Val d'Azur qui se situe à 17 km du village, disposent à proximité, de l'école de l'Ile Verte sise sur un ancien territoire Villeneuvois cédé à la commune de Valbonne. La Commune doit donc participer aux frais de restauration des enfants villeneuvois scolarisés sur la commune de Valbonne Sophia Antipolis.

A Valbonne, le montant d'un repas s'élève à 7,40 € pour les enfants hors commune (5,60 € pour les valbonnais) contre 4,56 € en élémentaire et 4,19 euros en maternelle (soit seulement 3% d'augmentation par rapport à l'année précédente) à Villeneuve Loubet. Dans le cadre de la convention, le repas sera facturé 6,85 € représentant un montant total annuel de 32 039,46 euros réglé par la commune de Villeneuve Loubet.

D'autre part, Monsieur le Maire indique que la Commune devra également participer aux travaux d'agrandissement de cette école pour un montant de 600 000 € pour accueillir les enfants du Val d'Azur.

Monsieur le Maire souhaite indiquer la bonne entente avec les services de Valbonne et Monsieur Joseph CESARO, Maire de la Commune. Il lui est gré de la future mise en place de cette convention.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de la restauration scolaire concernant les élèves domiciliés hors commune et accueillis dans les restaurants scolaires de Valbonne Sophia Antipolis annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

11– (DEL2023-112) Tarifs 2022/2023 des dérogations scolaires hors commune
Rapporteur : Monsieur Lionnel LUCA

Monsieur le Maire rappelle que toute dérogation scolaire est payante pour la Commune de résidence de l'enfant. Il indique également qu'il n'est pas possible d'accueillir tous les enfants résidants hors de la Commune. En effet, à titre d'exemple, près de 7 000 employés travaillent au niveau du Pôle Marina 7. Il serait donc impossible d'accueillir tous les enfants pour cause de convenances personnelles sans mettre à mal le rôle des cartes scolaires qui permettent de programmer les besoins en groupes scolaires.

Compte tenu de l'ensemble des dépenses de fonctionnement répertoriées sur l'année scolaire 2022/2023, il a été établi que l'investissement pour les enfants scolarisés à Villeneuve Loubet dont les parents résident à l'extérieur de la commune s'élève à 1 651,87 € par enfant scolarisé en classe de maternelle et 1 703,99 € par enfant scolarisé en classe élémentaire.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

- **DE FIXER** pour l'année scolaire 2022/2023 les nouveaux tarifs des dérogations scolaires comme énoncés ci-dessus.

Petite Enfance

12 – (DEL2023-113) Procédure de délégation de service public – Concession portant la réalisation et l'exploitation d'un établissement multi-accueil de la Petite Enfance - Attribution
Rapporteur : Madame Valérie PREMOLI

Monsieur le Maire souhaite tout d'abord remercier Mesdames Marie BENASSAYAG, Valérie PREMOLI, Elodie TRANNOY-MOIRAND, Messieurs Mathias PINET et Michaël HEBERT pour avoir mené à bien cette première partie du projet.

Madame Valérie PREMOLI souhaite associer Madame Christel MAGE, Chef du service Petite Enfance. Elle indique que par une délibération du 22 septembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à l'attribution d'un contrat de délégation de service public portant construction et exploitation d'un établissement multi-accueil de la petite enfance. En effet, pour rappel, la commune possède 3 établissements d'accueil avec une capacité maximum journalière de 103 enfants (40 places aux Rives, 48 places aux Ferrayonnes et 15 berceaux réservés à la commune sur le site de la crèche ville entreprises Topaz). Le relai et le Guichet unique Petite Enfance et le lieu d'accueil Enfants-Parents complètent les différentes structures.

L'objectif premier de la démarche est de répondre à la demande en forte augmentation de places en crèche. Ainsi, à la fin du mois de juin le service comptait 200 pré-inscriptions et 131 enfants placés sur liste d'attente. D'autre part, avec les nouveaux programmes immobiliers, de nouvelles familles sont attendues sur la Commune. La nouvelle structure viendra s'implanter au 192 avenue Max Chaminadas sur le terrain de la précédente crèche familiale. Au 1er trimestre 2024, la Commune prendra à sa charge les travaux indispensables à la préparation du terrain.

Madame Valérie PREMOLI rappelle l'intérêt de ce mode de gestion :

- Financement de l'investissement du service public par le concessionnaire qui n'obère pas la capacité d'autofinancement de la Commune
- Expertise d'un professionnel du secteur de la petite enfance
- Récupération au terme du contrat d'un équipement en bon état d'entretien et de fonctionnement par le biais de mécanismes de provisions des dépenses de gros entretien renouvellement sur toute la durée du contrat
- Réduction en nombre de procédures et donc des délais de réalisation permettant d'optimiser la mise en service de l'équipement
- Transfert des risques opérationnels, juridiques et financiers liés à la conception, la réalisation de l'équipement et à l'exploitation du service publics
- Contractualisation des objectifs de performance liés à la qualité du service et de prévoir des mécanismes incitatifs pour le respect de ces objectifs
- Contrôle du délégataire à la différence d'une crèche privée indépendante

L'objet de cette délégation est le financement, la conception, la construction et l'exploitation par le délégataire d'une structure collective d'accueil de la petite enfance d'une capacité de 60 places pour une durée de 20 ans à compter de la notification définitive qui comprend 24 mois de conception et travaux et 18 années d'exploitation.

Madame Valérie PREMOLI cède la parole à Monsieur HEBERT pour le détail du calendrier de la procédure de cette délégation.

Monsieur Michaël HEBERT rappelle qu'une délégation de service public, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, doit être suivie à la lettre pour que la procédure puisse être valable au niveau règlementaire. Comme l'a fait valoir Madame PREMOLI, une procédure d'étude a été menée en amont et cette délégation semble la plus adaptée pour l'attribution de ce contrat.

Suite à la délibération vue précédemment, une mise en concurrence a été lancée par une procédure de publicité suite à laquelle 3 offres ont été déposées. La réunion de la Commission de Délégation de Service Public a permis d'analyser les candidatures, puis de faire une étude des offres initiales permettant un premier classement en fonction des critères d'analyse et de dégager les points de négociation que la Commune devait aborder avec chacun d'entre eux.

Les négociations ont été menées sous l'égide de Monsieur le Maire, en tant que représentant de la collectivité. Chaque candidat a été invité à déposer une offre finale en fonction des différents arbitrages et choix décidés par la Commune. Seuls deux candidats ont remis des offres finales conformes. Contrairement à ce que prévoit la loi (Monsieur le Maire seul décisionnaire du choix final), la Commune a préféré représenter en Commission de Délégation de Service Public les offres finales comportant les avancées décidées en négociation pour que les élus soient les décideurs du choix final notamment concernant la notation proposée par les élus.

Ainsi, la société « Les Petits Chaperons Rouges » obtient la note de 94/100 et la maison bleue 81/100. Au final, la différence se joue essentiellement sur les contributions financières attendues par le candidat de la collectivité. C'est donc l'offre de la société « Les Petits Chaperons Rouges » qui sera proposée ce soir à la validation du Conseil Municipal.

Monsieur Michaël HEBERT cède la parole à Madame Elodie TRANNOY-MOIRAND pour présenter la partie technique du projet.

Madame Elodie TRANNOY-MOIRAND présente le programme d'investissement du projet. Sur une surface d'approximativement 1.530 m², les bâtiments seront implantés à 5 mètres des limites Nord et Est (parties végétalisées) et en retrait de 5 m par rapport à l'avenue Max CHAMINADAS pour permettre la création de 15 places de stationnement dont une PMR et une livraison. La partie Ouest permet de maintenir 5 places de stationnement pour le bon fonctionnement du LAEP et du RAM.

La structure comporte une organisation compacte et fonctionnelle. L'accès se fait par l'avenue Max CHAMINADAS avec un sas qui débouche sur un atrium central éclairé de façon naturelle par des puits de lumière. Cet atrium dessert les 3 unités de vie permettant l'accueil de 20 enfants par unité (bébés, moyens et grands). Il existe très peu d'espace de circulation (seulement 2% de l'ensemble du bâtiment). L'aménagement intérieur des unités bébés et moyens a été divisé pour privilégier les petits groupes évitant ainsi les nuisances sonores. La partie basse est composée d'une salle de motricité, une salle d'activités et une salle sur le modèle REGIO. Face à l'avenue Max CHAMINADAS, ont été placés le point de livraison et les réserves de la cuisine. Enfin sur la partie haute, les locaux de rangement, techniques et laverie. Comme le bâtiment possède un étage, un ascenseur sera mis en fonction destiné à desservir tous les locaux affectés au personnel.

Madame Elodie TRANNOY-MOIRAND présente ensuite les différentes façades du projet. Pour éviter l'effet bloc, la façade a été arrondie et divisée en plusieurs volumes qui seront peints dans les tons ocres. La toiture sera végétalisée. Les matériaux intérieurs sont de très bonne qualité, pour éviter notamment les ponts thermiques, faciles d'entretien et destinés plus particulièrement aux enfants. D'autre part, ce bâtiment est conçu de façon bioclimatique avec une structure porteuse et le plancher en bois/paille pour un confort et une meilleure isolation du bâtiment. Les puits de lumière zénithale permettront l'inertie et la ventilation nocturne. Le système de chauffage est géré par une centrale de traitement d'air et complété si nécessaire par un système de climatisation dans les parties affectées aux enfants. Les panneaux solaires thermiques posés sur le toit seront destinés à l'eau chaude sanitaire. Tous les jardins affectés aux enfants seront constitués de sols naturels végétalisés permettant de constituer des îlots de fraicheur. Ce bâtiment se veut innovant dans sa conception bioclimatique et sur le plan du développement durable. L'opérateur se charge d'ailleurs d'obtenir le label basse consommation (niveau argent ou bronze).

Madame Elodie TRANNOY-MOIRAND cède la parole à Madame Valérie PREMOLI.

Madame Valérie PREMOLI indique que les surfaces prévues vont bien au-delà des métrages imposés par la Protection Maternelle Infantile ; soit 12 m² par enfants contre 8 m² demandés et 224 m² contre 70 m² minimum pour les extérieurs afin de privilégier le bien-être des enfants.

Le délégataire devra respecter le projet éducatif et social ainsi que le fonctionnement cadre déterminé par la Commune, les modalités d'admission via le guichet unique et l'arbitrage établi par la Commune et répondre à l'amplitude d'ouverture aux familles soit de 7h30 à 18h30 avec 4 semaines de fermeture par an. Le délégataire doit proposer une organisation hebdomadaire, des activités et des prestations de qualité. Il respecte la règlementation en appliquant un encadrement de 1 pour 5 enfants non marcheurs et 1 pour 8 enfants marcheurs. Il favorise le présentéisme par un organigramme qualitatif et une équipe pluridisciplinaire comprenant un psychologue, un psychomotricien et un pédiatre. Il est à noter que la direction comprendra obligatoirement une infirmière puéricultrice, une infirmière référente santé et accueil inclusif et 2 éducatrices. Des actions spécifiques seront mises en œuvre pour accueillir les enfants en situation de handicap. Enfin, ils pourront être associés au projet de la petite enfance notamment lors de manifestation telle que le Forum de la Famille ou la journée des droits de l'enfant.

D'autre part, il sera mis en place des mesures de suivi de la prestation avec les services municipaux pour garantir un contrôle efficace régulier et transparent des activités de l'établissement par des temps d'échange réguliers (prévus tous les 2 mois à minima), une commission de suivi, des outils de reporting et des rapports annuels. Il sera mis en œuvre une démarche de suivi des engagements d'audit interne ou externe. Les parents seront intégrés de manière quotidienne à la vie de la crèche avec la mise en œuvre de temps festifs, d'actions et de soutien à la parentalité. Il sera également créé, pour la première fois, un « conseil de crèche » qui se réunira 2 fois par an, comportant des représentants des parents relais, du service Petite enfance et de la direction de la structure. Un rapport d'activité est établi avec la CAF comportant les heures facturées et les heures réellement réalisées.

Madame Valérie PREMOLI précise que les inscriptions se font uniquement au Guichet Unique de la Petite Enfance tout au long de l'année et la commission d'admission se réunit une fois par an au mois de mai. Il est donc nécessaire de rappeler aux parents de confirmer la préinscription de leurs enfants en décembre et en mars. Les places disponibles sont attribuées selon la liste d'attente en cours.

Pendant la construction, les réunions de chantier seront hebdomadaires et des représentants de la Commune feront des visites du bâtiment tous les 5 ans pour veiller au bon entretien du bâtiment tout au long de cette délégation établie sur 20 ans pour récupérer à terme un établissement en bon état de fonctionnement.

Le montant d'investissement maîtrisé est de 3 288 K€ TTC (soit 55 k€ par place créée) avec un plan de financement réduit. L'offre équilibrée entre 1 229 000€ de recettes et 1 167 000€ de charges dont le résultat de 47 000€ net annuel, correspond raisonnablement à 4% du chiffre d'affaire en bénéfice net : les recettes dégagées avec les participations des familles, de la CAF, du Bonus-Territoire et la contribution de la Commune, une recette complémentaire par la commercialisation de 5 berceaux avec le privé à hauteur de 12 000 €/berceau annuel via le système de crèche Ville/Entreprise. Il sera versé annuellement à la Commune une redevance d'occupation du domaine public de 30 000€ et une redevance pour frais de contrôle de 5 000€.

La contribution annuelle de 269 000€ HT soit 234 000€ nets après déduction des redevances versées, soit un prix de 3 900€ par berceau. La contribution totale de la Commune sur la durée du contrat s'élève à 4 209 000€. Une formule d'intéressement avantageuse à hauteur de 15% de la différence entre le résultat avant impôt réel et le prévisionnel et prenant en compte le montant prévisionnel de frais de siège.

Monsieur Michaël HEBERT tient à préciser que la Commune sera amenée à participer sur la durée du contrat à hauteur de 4 209 k€. À titre de comparaison avec l'offre de Maison Bleue, la contribution communale se serait élevée à 8 073 k€ (soit près du double). Ceci a été un point important lors de l'attribution de l'offre présentée.

Madame Valérie PREMOLI remercie Monsieur Michaël HEBERT et soumet la délibération au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

- **D'APPROUVER** la proposition, présentée par Monsieur le Maire, de classement des offres après négociations et désignant la Société « Les Petits Chaperons Rouges (LPCR) Collectivités Publiques » comme ayant présenté la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour la Commune dans le cadre de la procédure de mise en concurrence visant à l'attribution d'un contrat de concession emportant délégation de service public et ses annexes pour la construction et l'exploitation d'un établissement multi-accueil de la petite enfance.
- **D'APPROUVER** la qualification de l'offre de la Mutualité Française PACA SSAM comme irrégulière au sens des articles L. 3124-2 et L. 3124-3 du Code de la Commande Publique.
- **D'APPROUVER** les termes du contrat de concession emportant délégation de service public et ses annexes pour la construction et l'exploitation d'un établissement multi-accueil de la petite enfance avec la Société Les Petits Chaperons Rouges (LPCR) Collectivités Publiques.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer le contrat de concession (et ses annexes) susvisé avec le titulaire désigné.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire (ou son représentant) à engager toutes les démarches nécessaires pour la bonne mise en œuvre du contrat de concession en question et de lui donner tous pouvoirs pour signer l'ensemble des documents nécessaires à son entrée en vigueur et à la bonne exécution de la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire (ou son représentant) à procéder au versement la prime de 5.000 € TTC prévue par le règlement de la consultation au candidat non retenu ayant remis une offre finale conforme, à savoir la société « La Maison Bleue ».

Monsieur le Maire précise que Monsieur Jean-Pierre VINCENDET faisait partie des commissions et a donc assisté à tout le parcours du projet. La délibération de lancement a été votée en septembre 2022 et la délibération pour l'adoption du projet se fait aujourd'hui, soit un an entre la décision prise et le projet à satisfaire. Il faudra compter encore 2 ans avant une ouverture programmée en 2025. Les délais pour mettre en œuvre un projet sont donc importants.

Cette crèche s'intègrera parfaitement dans son environnement. Le bâtiment présente toutes les qualités de modernité répondant à la transition énergétique et de confort pour les enfants avec des obligations notées dans le cahier des charges. Cette crèche sous délégation de service public fonctionnera avec ses réalités économiques mais sous le contrôle de l'autorité communale. Aucune extrapolation avec l'actualité n'est donc de mise.

Monsieur le Maire rappelle que la maltraitance infantile peut survenir aussi bien dans les crèches privées que dans les crèches publiques : lorsque les communes ne donnent pas les moyens suffisants au bon fonctionnement, les mêmes errements peuvent survenir confrontant la logique commerciale des crèches privées à la logique dite « comptable » des crèches publiques. Ainsi, Monsieur le Maire rappelle en exemple que Madame Valérie PREMOLI avait dû apporter son parasol personnel pour faire de l'ombre aux enfants de la crèche des Rives en 2014. La Commune a considéré que le meilleur ratio d'efficacité, financièrement parlant, pour avoir de la qualité sans avoir de pression uniquement comptable était la délégation de service public. Ainsi, au lieu d'un investissement à réaliser en 2 ans pour un montant de 3 000 k€, le projet qui coûte certes plus cher au final est étalé sur 20 ans, soit 235 k€ chaque année en ayant le contrôle des bâtiments et des inscriptions.

Monsieur le Maire rappelle également que malgré ce projet, il ne sera pas possible de satisfaire la demande de tous. En effet, même si les tarifs des crèches publiques sont plus avantageux que ceux du privé, il est nécessaire de rappeler qu'une partie du montant est pris en charge par la Commune. D'autre part, le suivi semble une évidence pour Monsieur le Maire et ne peut être assimilé à du « fliquage » qui serait méconnaitre les engagements des différents professionnels. Monsieur le Maire regrette la défaillance de contrôle de l'Etat sur certains faits qui doivent cesser et qui ne sont pas admissibles.

Monsieur le Maire conclut en précisant qu'il appartient à la Commune de procéder à la démolition des bâtiments actuels afin de procéder à des économies substantielles. Monsieur le Maire remercie Madame Valérie PREMOLI pour ses conseils et orientations, ainsi que les différents services qui ont œuvré à la mise en place de ce projet.

Aménagement du Territoire

13 – (DEL2023-114) Classement dans le domaine public de la rue Guy MONFERRAN et du Boulevard du Général de GAULLE
Rapporteur : Monsieur Marcel PIACENTINO

Monsieur Marcel PIACENTINO salue l'assemblée et rappelle le projet de requalification du quartier des Maurettes et notamment de la zone économique Pôle Marina 7 dans le but de créer un véritable cœur de ville à fort enjeu en termes de développement durable. Un Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) « Cœur des Maurettes » a été mis en œuvre. L'Établissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur (EPF PACA) a acquis les terrains qu'il a recédé au groupement d'opérateurs Icade, Erilia et 1001 Vies chargé de réaliser l'opération d'aménagement dont les premiers travaux d'espaces publics contractualisés par convention.

Les assiettes foncières résiduelles vouées à la voirie ont fait l'objet d'une cession amiable à titre gratuit par l'EPF PACA à la Commune et l'objet de cette délibération est de donner une existence et une protection juridique à cet espace du domaine public à charge pour la Commune de les équiper et de les entretenir. Ainsi, les travaux de création du boulevard du Général de GAULLE depuis l'avenue des Cavaliers vers l'avenue des Maurettes sont engagés et devraient être livrés à la fin de ce mois et la voie de desserte, initialement en impasse qui permet de relier le boulevard du Général de Gaulle à l'avenue du Dr. Julien LEFEBVRE, dénommée Guy MONFERRAN, est ouverte à la circulation publique. Ces aménagements devront soulager la circulation au niveau de la RD6007 et de la partie haute de l'avenue du Dr. Julien LEFEBVRE et à terme désenclaver ce secteur.

Monsieur Marcel PIACENTINO soumet la délibération au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

- **D'APPROUVER** le classement dans le domaine public de la rue Guy MONFERRAN et du boulevard du Général de GAULLE,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et de lui donner tous pouvoirs pour signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Marcel PIACENTINO pour son intervention et demande à Madame Elodie TRANNOY-MOIRAND le coût de mise en œuvre de la rue Guy MONFERRAN. Celle-ci lui indique un montant de 70 000 € pour l'ensemble des travaux qui n'étaient pas prévu au PAE initial puisque sa vocation première était de rester en impasse. Monsieur le Maire indique que l'afflux de résidents et les commerces environnants a pour conséquence d'engorger ce quartier des Maurettes. Il était donc nécessaire d'aménager cette nouvelle desserte pour permettre une meilleure circulation. En effet, les conducteurs ont tendance à enclaver l'avenue des Cavaliers à sens unique alors que l'avenue des Maurettes est libre d'accès et permet un accès direct vers Nice et Antibes offrant ainsi un gain de temps certain.

D'autre part, Monsieur le Maire indique que le boulevard du Général de GAULLE comportera des aménagements paysagers urbains. Toutefois, la construction de la résidence séniors a pris beaucoup de retard et occasionne des difficultés non-négligeables retardant d'autant ces aménagements.

Madame Elodie TRANNOY-MOIRAND signale qu'un nouveau rapport transmis en début de semaine conforte que les essais de sol sont bons et la route pourra donc être mise en œuvre prochainement sans difficulté.

Monsieur le Maire précise qu'un rond-point est prévu au terme du boulevard du Général de GAULLE pour sortir facilement sur l'avenue des Maurettes et selon la praticité, une adaptation des modes de circulation pourra être envisagée.

Monsieur le Maire remercie Madame Elodie TRANNOY-MOIRAND.

Commande Publique

14 – (DEL2023-115) Attribution Appel d'Offres Ouvert – Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

Madame Marie BENASSAYAG évoque le renouvellement du marché gaz qui prend fin le 1er novembre 2023. Le service de la Commande publique a engagé une procédure de renouvellement de ce contrat de 3 ans. Deux postulants ont répondu à cette offre : Gaz de Bordeaux et EDF. La Commune a subi l'inflation faisant passer de 56 €/MWh à 86 €/MWh augurant une augmentation de 100 k€ du budget gaz pour 2024.

Madame Marie BENASSAYAG soumet la délibération au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

- **D'APPROUVER** les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres du 07 septembre 2023 quant aux résultats de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert lancée le 03 août 2023, relative à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et services associés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer le marché public portant sur « la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et services associés », ainsi que les actes y afférents avec la société suivante :

GAZ DE BORDEAUX

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire (ou son représentant) à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne mise en œuvre du marché concerné et de lui donner tous pouvoirs pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
- **DE DIRE** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes au marché attribué sont inscrits au budget de l'exercice 2023 de la Commune et seront inscrits au budget des exercices suivants en considération de sa durée

15 – (DEL2023-116) Souscription de prestation de services d'assurances – Lot n° 1 Assurance dommages aux biens – Avenant n° 1

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

Madame Marie BENASSAYAG indique que la Commune a souhaité revoir les conditions du contrat contracté depuis octobre 2021 avec la société SMACL notamment pour les œuvres d'art. En effet, la Commune possède pour 190 k€ d'œuvres d'art offertes par différents mécènes et non assurées actuellement ; auxquelles il convient de d'ajouter les expositions ponctuelles qui coûtaient fort cher à assurer au coup par coup.

D'autre part, les instruments de musique n'étaient jusqu'à présent assurés seulement en cas d'incendie, au même titre que les bâtisses. Il a donc été décidé de souscrire un contrat annuel qui permettra d'obtenir une remise de 50% : soit une offre à 773 € HT pour les œuvres d'art, 1 400 € HT pour les collections permanentes et 232 € HT par an pour les instruments de musique.

Madame Marie BENASSAYAG soumet la délibération au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer les marchés portant sur la souscription et la gestion d'un avenant « tous risques exposition », ainsi que les actes y afférant avec la société SMACL,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire (ou son représentant) à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne mise en œuvre et à la bonne exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire souligne la richesse des photos issues de l'exposition de l'art africain lors de la manifestation Villeneuv'Africa qui se poursuit encore quelques semaines.

Finances

16 – (DEL2023-117) Contrat de mécénat entre la Ville de Villeneuve Loubet et la Société Sud Est Assainissement (Véolia) dans le cadre de la 6ème édition du Village des Sciences de Villeneuve Loubet
Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

Madame Marie BENASSAYAG évoque la proposition de SUD EST ASSAINISSEMENT, Groupe VEOLIA, relatif au mécénat pour un montant de 4 000 € pour financer une partie de la 6ème édition de la Fête de la Science. Elle précise que toutes les aides financières sont les bienvenues et espère que les mécénats se développeront de plus en plus sur la Commune.

Madame Marie BENASSAYAG soumet la délibération au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

- **D'APPROUVER** les termes du contrat précité annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat et tout document afférent à celui-ci.

17 – (DEL2023-118) Convention pour l'appel à projet « Green Deal – 2ème édition » relative au versement d'une subvention pour la réalisation du projet d'autoconsommation photovoltaïque pour le centre technique municipal, le groupe scolaire des Plans et le stade Claude Mauroy
Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

Madame Marie BENASSAYAG souhaite également soumettre une offre de subvention du Conseil départemental pour le financement de projets innovants visant à apporter des solutions de résilience territoriale face au dérèglement climatique. Ainsi, la Commune a le projet de mettre en place des panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux permettant l'autoconsommation du centre technique municipal, du groupe scolaire les Plans et du stade Claude MAUROY. Cet investissement de 147 k€ se verrait pris en charge d'environ 50%.

Madame Marie BENASSAYAG soumet la délibération au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

- **D'AUTORISER** les termes de la convention précitée annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document relatif à celui-ci.

18 – (DEL2023-119) Convention de répartition d'usages et de charges pour le Pôle Culturel Auguste Escoffier
Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

Depuis 2014, la Commune a signé avec la CASA une convention arrivant à terme en novembre 2023 et plusieurs avenants relatifs à la gestion des charges inhérentes au PCAE.

Le nouveau contrat ne modifie pas les pourcentages de répartition de la Commune (52,85%) et la CASA (47,15%). Le processus étant important, des modifications pourront être apportées à la marge en cas de besoin. En effet, le service des Finances reste vigilant pour alléger les charges communales. Pour mémoire, un audit avait été mené sur l'ensemble du PCAE et la Commune avait ainsi obtenu le non-règlement de 200 k€ par an de charges ne lui incombant pas.

Madame Marie BENASSAYAG soumet la délibération au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

- **D'APPROUVER** le renouvellement des termes de la convention de répartition des usages et des charges à conclure entre la CASA et la commune de Villeneuve Loubet, pour l'exploitation du Pôle Culturel Auguste Escoffier annexée à la présente délibération pour une durée de cinq années,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

19 – (DEL2023-120) Admission en non-valeur – Budget Principal
Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

Tous les ans Monsieur le Trésorier propose des admissions en non-valeur qui correspondent à des créances de 2016 à 2022. En effet, malgré ses différents efforts pour les recouvrer, il semble aujourd'hui opportun de les retirer des recettes potentielles pour un montant de 16 840 €.

Madame Marie BENASSAYAG soumet la délibération au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

- **D'ACCEPTER** l'admission en non-valeurs des créances énoncées ci-dessus, et dont la liste est jointe à la présente délibération,
- **DE DIRE** que la dépense correspondante d'un montant total de 16 844,20 € sera prélevée sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice en cours, à savoir sur le compte 6541.

20 – (DEL2023-121) Décision Modificative n° 3 – Exercice n° 2023 – Budget Principal
Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

Madame Marie BENASSAYAG aborde le sujet de la décision modificative n°3 sur le budget 2023 concernant essentiellement la partie fonctionnement très impactée par les effets de l'inflation (+ 100 k€ en électricité par exemple). Heureusement, les recettes d'aménagement 2023 sont supérieures à l'inscription budgétaire en raison du règlement de la taxe d'aménagement due par l'Etat depuis plusieurs années à la Commune pour un montant de 288 697,51€. Madame Marie BENASSAYAG tient à remercier le suivi conjoint effectué par le service Finances et le service Urbanisme. D'autre part, un ajustement de 236,55 € doit également être opéré sur la partie investissement auquel s'ajoute les 288 697,51€ provenant du virement de la section fonctionnement, compensé par les recettes supplémentaires de la taxe d'aménagement.

Madame Marie BENASSAYAG soumet la délibération au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

- **D'ADOPTER** la Décision Modificative n°3 du Budget Principal de la Commune.

21 – (DEL2023-122) Motion : polémique relative à la taxe foncière
Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire souhaite intervenir sur la communication faite par Monsieur le Président de la République au sujet de l'augmentation de la taxe foncière due, selon Monsieur Emmanuel MACRON, aux seuls faits des Communes. Il est à noter qu'il existe aujourd'hui deux catégories de citoyens, les propriétaires soumis à l'impôt et les locataires qui n'y sont pas soumis quel que soient leurs conditions de revenus.

Monsieur le Maire présente un avis de taxe foncière et énonce les éléments inscrits au dos. Cette année une note non signée intitulée « Information sur votre taxe foncière » a été ajoutée à ces éléments qui explique que son montant est défini chaque année par le Conseil Municipal qui peut s'il le souhaite aller au-delà de l'évolution automatique qui tient compte de l'inflation s'élevant à 7,1% cette année pour les locaux d'habitation. *De 2022 à 2023, votre collectivité a décidé que votre taux d'imposition va évoluer de 26,17 à 26,96. S'ensuit un détail sur la façon dont elle est calculée.*

Le montant de l'impôt 2023 a subi une augmentation réelle de +9,1% par rapport au montant réglé en 2022. Pourtant, l'Etat inclut 42€ de frais de gestion de la fiscalité directe locale (soit selon Monsieur le Maire : « un impôt sur l'impôt ») et indique dans la colonne « Commune » une augmentation de +10,36% ! Pourtant les taux qui apparaissent au niveau de la colonne « Commune » sont de 26,96% (taux 2023) et 26,17% (taux 2022) et n'ont aucune signification. En effet, le taux de +3,01% voté au budget n'apparaît nulle part car ceci pourrait donner une information sur le taux réel d'imposition de la Commune.

Monsieur le Maire tient à préciser que le SICTIAM prélève également de l'argent. La colonne « Taxes spéciales » correspond aux Chambres consulaires (CCI, des métiers, agriculture), la Taxe ordures ménagères (TOM) baisse (alors qu'elle augmente fortement au niveau de la Métropole Nice Côte d'Azur (de 8,45% à 10,50%) et la Taxe GEMAPI, calculée en fonction du nombre d'habitants, destinée aux intempéries et risques naturels (entretiens des vallons...), a augmenté contrairement à ce qui avait été annoncé. Les impôts dits locaux, ne sont donc pas forcément destinés à la Commune et/ou la CASA. Ainsi, sur les 1 044 € payés, seulement 700€ seront reversés à la Commune.

Monsieur le Maire présente ensuite le document détaillé au niveau de la colonne « Commune » comparé à ce qui devrait être réellement indiqué pour être compréhensible pour les contribuables, laissant apparaitre notamment la variation votée par la Commune (soit +3,01 %). Au niveau de l'adresse, il faut comprendre la « valeur locative » de la propriété calculée sur la base 2023 (Etat) sans mention de celle de 2022 pour que les administrés ne puissent faire de comparatif. Ici la variation calculée par l'Etat est de +7,10 % par rapport à 2022, soit l'indice du taux d'inflation pris en compte en novembre 2022 lors du vote au Parlement pour le calcul du budget de l'Etat et servant de base fiscale (indice de reconduction de non-dévalorisation par rapport à la fiscalité directe : soit l'impôt sur le revenu). C'est ainsi qu'est calculé le produit du taux de +10,36% noté sur la feuille d'imposition qui ne reflète pas la réalité des +9,1 % en moyenne payé par le contribuable.

Monsieur le Maire précise que la Commune souhaite la transparence et assume ses augmentations contrairement à la Métropole qui ne contribuait pas encore à la GEMAPI, mais qui a inventé la fiscalité intercommunale du foncier bâti, à laquelle il convient d'ajouter la TOM en hausse de 2 points.

Monsieur le Maire considère que la façon de présenter la taxe foncière est une « tromperie ». D'autant plus que l'Etat a imposé aux Communes l'augmentation des +3,5 points d'indice aux fonctionnaires en 2022 (soit près de 10% en moyenne d'augmentation du traitement des agents) et +1,5 point d'indice en 2023 (soit entre 4 et 5%) auxquelles il a fallu faire face. D'autre part, la hausse des prix alimentaires qui peuvent aller jusqu'à 35% lorsque le prix des cantines n'a augmenté que de 3%. La Commune a également des devoirs d'équipement comme le boulevard de GAULLE... Il convient de noter que la taxe foncière de la Commune de Villeneuve Loubet est la plus basse des Communes du littoral de plus de 10 000 habitants à l'exception de Mandelieu qui possède un Casino.

C'est pourquoi Monsieur le Maire, en relais de l'Association des Maires de France, souhaite le vote de cette motion qui sera adressé à Monsieur David LISNARD, Président de l'Association des Maires de France pour dénoncer ce que Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République s'est permis de dire à la télévision. Pour rappel, la polémique s'est instaurée suite à cette annonce qui a fait que l'AMF a réagi en parlant « d'une injuste polémique lancée par le Président de la République ». Monsieur le Maire donne lecture de la motion qui reprend celle de l'AMF et à laquelle il a rajouté certains éléments plus précis et qui sera adressée à Monsieur LISNARD.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Jean-Pierre VINCENDET.

Monsieur Jean-Pierre VINCENDET salue l'Assemblée et les internautes. Il remercie Monsieur le Maire pour les explications relatives à la Taxe Foncière.

Monsieur Jean-Pierre VINCENDET indique qu'il trouve scandaleux les propos de Monsieur le Président de la République qui s'en prend non seulement à la population et plus particulièrement aux élus. Il s'associe donc à la Commune pour le vote de la motion avec grand plaisir car il n'est pas acceptable, selon lui, que Monsieur Emmanuel MACRON prenne les gens et notamment les élus pour des « imbéciles ».

Monsieur le Maire remercie Monsieur Jean-Pierre VINCENDET et souligne que Monsieur Emmanuel MACRON sait, malheureusement, qu'il n'a pas à être réélu. Toutefois, il ne peut laisser croire un seul instant aux concitoyens que les maires sont des « rigolos ». La malhonnêteté du Gouvernement doit être assumée par ce dernier et non reportée uniquement sur les élus.

Monsieur le Maire soumet la motion au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

- **D'ADOPTER** la présente motion,
- **DE TRANSMETTRE** ladite motion à Monsieur David LISNARD, Président de l'Association des Maires de France.

Pour conclure, Monsieur le Maire rappelle la date du 04 octobre, date de la Saint François d'Assise, Fondateur de l'ordre des Franciscains (ordre mendiant) et la Journée Mondiale des Animaux. C'est également en 1943, le jour de la Libération de la Corse par les Corses, avec des troupes Françaises et nos alliés. Les monuments aux morts de 39-45 en portent les nombreux noms montrant ainsi leur attachement à la France. Ils souhaitent donc obtenir leur autonomie, mais ils se sont battus pour la France, être libérés et retrouver la République. Ils ont participé à la Résistance communiste comme Gaulliste avec notamment le Général GIRAUD. Enfin, le 4 octobre 1958 est le jour de l'adoption de la Constitution de la V° République, qui a donc aujourd'hui 65 ans. Cette dernière a permis à la France d'être aujourd'hui ce qu'elle est. Que ce soit pour le Général de GAULLE, Monsieur Georges POMPIDOU, puis Monsieur Valéry GISCARD-D'ESTAING, puis Monsieur François MITTERAND, et même pour Monsieur François HOLLANDE. Il regrette que Monsieur Emmanuel MACRON, actuel Président de la République, souhaite la rétrécir sous prétexte de modernisation. Pour mémoire, seule la III° République a duré aussi longtemps. Proclamée en 1870, elle a pris fin en 1940.

Cette semaine est également la « semaine nationale du chien » ; ce qui offre l'occasion à la Commune de faire des interventions dans les établissements scolaires avec les chiens guide d'aveugle, grâce notamment à Madame Sophie GUIGOU, agent municipal qui accueille et dresse des chiens au sein qui sont aussi les bienvenus dans les services municipaux depuis des années.

C'est également la Semaine Bleue, en collaboration avec Madame Catherine PIEGGI et les agents du CCAS, qui offre de nombreuses manifestations (concours de pétanque, ateliers divers...) et notamment un loto de solidarité qui se déroulera le samedi 07 octobre à 15h00, salle Marcel JACQUES.

Le thé dansant du Bel Âge, destiné aux séniors, organisé par Monsieur Guy DUBRULLE qui ne manquera pas d'ouvrir le bal, salle DONON.

La Fête de la Science qui se déroulera les 7 et 8 octobre prochain au PCAE sous l'égide de Monsieur Serge JOVER, permet d'accueillir 1200 élèves du collège dès le vendredi. Monsieur Jo-Wilfried TSONGA, grand tennisman et l'ancien international de Rugby, Monsieur Jeff TORDO, parrains de la manifestation, seront présents pour parler du thème Sport et Santé.

Monsieur le Maire en profite pour signaler que si la France atteint la finale de la Coupe du Monde de rugby, celle-ci sera retransmise en direct le 28 octobre prochain, salle Irène KENIN. En attendant, le club de Rugby propose une diffusion restreinte salle Marcel Jacques pour le match de vendredi soir, opposant la France à l'Italie.

Le 13 octobre à 19H00 se déroulera le concert du Lions Club à l'église Saint Christophe au profit du centre de cardiologie A. TZANCK. Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès de Monsieur Philippe DELEAN.

Les 10 ans de la médiathèque Jean d'ORMESSON seront fêtés le samedi 14 octobre à 15h00.

La visite de l'exposition « Objets estampillés France » est programmée à 15h00 les 13 et 14 octobre prochains.

Une distribution des fleurs plantées sur la Commune se déroulera le 14 octobre prochain lors de la manifestation Cent fleurs pour tous de 10h00 à 12h00 au jardin Escoffier.

La pièce de théâtre « Vacances à Koh Lanta » par la compagnie Dessous de Scène le samedi 14 octobre à 21h00 – Salle Irène Kenin

Le mardi 17 octobre, à l'occasion de la Journée Nationale contre la misère, sera inaugurée la salle Simone ARNOUX au sein du local de la Croix rouge.

Une conférence sur le thème « les idées reçues de la Préhistoire » par Bertrand ROUSSEL sera présentée le mardi 17 octobre à 18h30 au PCAE à l'occasion de Science pour tous.

Le 9e Salon du Livre d'Histoire se déroulera les 20,21 et 22 octobre prochain. Monsieur Gilles KEPEL viendra le vendredi 20 octobre pour présenter son dernier livre « Prophète en son Pays ». Pour mémoire, il avait alerté sur l'état désastreux des banlieues 30 ans auparavant. Monsieur Manuel VALLS, ancien Premier Ministre, qui illustre une certaine idée de la République sera également présent. Emmanuel de WARESQUIEL, plus spécialisé sur le XVIII° siècle et notamment la Comtesse du Barry, sera l'invité d'honneur.

Des projections de films sur la Résistance comme « Varsovie 83 : une affaire d'Etat » et Jean MOULIN seront diffusés salle Irène KENIN.

Le samedi 21 octobre se déroulera la récolte des olives.

Le dimanche 22 octobre à 11h, en présence de Monsieur le Préfet, aura lieu le 40ème anniversaire de la cérémonie du Drakkar avec la participation de la 6e compagnie du 21e RIMA. Pour rappel, Villeneuve Loubet est devenue la ville départementale de la célébration de l'attentat du Drakkar du 23 octobre 1983 qui a tué 58 de nos soldats, peu après un autre attentat le même jour qui a tué plus de 200 soldats américains.

Durant les vacances scolaires, en plus des « P'tits Curieux » et des « P'tits Musclés », différents spectacles seront proposés les mardis et jeudis au prix unique de 5€ l'entrée.

La Commune s'engage également pour la manifestation « Octobre Rose » le samedi 28 octobre à l'Ecoparc, avec une marche solidaire au profit du cancer du sein, organisée le 27 octobre de 12 à 14h avec le groupe IPPOLITO et Madame Lucie ROUILLON.

Le dimanche 29 octobre sera accueilli officiellement le nouveau curé de la Paroisse Saint Dominique, Monsieur Paul-Marie PHAM, lors de la messe de 11h00 à l'église Saint Christophe.

Le mercredi 1er novembre : fête de tous les saints mais également du Souvenir Français.

Le dimanche 5 novembre : le Marathon des Alpes-Maritimes Nice Cannes 2023 passera par notre Commune avec tous les bénévoles des services Jeunesse, Sports et les élus.

Monsieur le Maire remercie en particulier Madame Marie BENASSAYAG pour tout le travail effectué pour maîtriser les dépenses communales et l'ensemble des élus. Il remercie l'Assemblée et les internautes.

***

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 20h15.

Fait à Villeneuve Loubet, le 07 novembre 2023.

MAIRIE DE VILLENEUVE LOUBET (A4)

Lionnel LUCA
Maire de Villeneuve Loubet
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Sophia Antipolis

MAIRIE DE VILLENEUVE LOUBET (A4)

Farah-Lina BOUCHOT-OUABIR
Le secrétaire de séance,
Conseillère Municipale déléguée à la
Francophonie et à la Parentalité